

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

06070758

BRUXELLES

11-04-2006

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/04/2006 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : BRUSSELS ADDRESS

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : Molenbeek-Saint-Jean (1080 Bruxelles), rue Van Kalck, 71

N° d'entreprise :

0880636175

Objet de l'acte : Constitution - Nominations

D'un acte reçu par le notaire Edouard DE RUYDTS résidant à Forest Bruxelles, le dix avril deux mille six, en cours d'enregistrement, il résulte qu'il a été constitué une société privée à responsabilité limitée comme suit :

I. FONDATEURS

1) Madame PEREZ Y SUAREZ Maria Araceli, domiciliée à Molenbeek-Saint-Jean (1080 Bruxelles), Rue Van Kalck, 71.

2) Mademoiselle VAZQUEZ ROJEL Amanda Francisca, domiciliée à Etterbeek (1040 Bruxelles), chaussée Saint-Pierre 284, boîte 11.

3) Monsieur VANHOUTTE Laurent Adrien Henri, domicilié à Schaerbeek (1030 Bruxelles), Allée des Freesias 1, boîte 68.

II. DENOMINATION.

"BRUSSELS ADDRESS"

III. SIEGE SOCIAL.

Molenbeek-Saint-Jean (1080 Bruxelles), rue Van Kalck, 71.

IV. OBJET SOCIAL

La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte ou pour compte de tiers, en qualité d'agent, de représentant ou de commissionnaire, toutes opérations mobilières ou immobilières, pour son compte ou pour compte de tiers, et notamment, sans que ce soit limitatif, la vente et l'achat de tous biens et droits immeubles, la gestion de biens immobiliers et valeurs mobilières, tous services en ce compris conseils et études de marchés en matières immobilières et mobilières, économiques, financières et monétaires, la coordination et la réalisation de projets immobiliers, ainsi que tous services afférents à l'aménagement, l'agencement, l'équipement, et la rénovation d'immeubles, en ce compris l'approvisionnement desdits équipements et agencements, ériger ou faire ériger des immeubles, les aménager ou faire aménager, prendre ou donner des immeubles en location, faire des travaux en vue de les rendre rentables, tous les travaux ci-dessus seront exécutés par des sous-traitants enregistrés; lotir des terrains, créer la voirie nécessaire, contracter tous contrats de leasing, prendre ou donner des droits d'emphytéose ou de superficie; exercer tous mandats d'administrateur dans toute société ayant un objet analogue ou connexe, l'achat, la vente, la location, l'import-export de toutes marchandises, se référant à la construction.

L'énumération qui précède n'est pas limitative.

D'une manière générale, elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

V. MONTANT DU CAPITAL SOCIAL.

Dix-huit mille six cents euros.

VI. FORMATION DU CAPITAL.

Le capital est représenté par cent parts sociales sans valeur nominale.

VII. DUREE

La société est constituée pour une durée illimitée.

VIII. GESTION.

La gérance de la société est confiée à un ou plusieurs gérants, associés ou non

Ont été nommés gérants pour toute la durée de la société : Madame Maria PEREZ Y SUAREZ et Madame Amanda VAZQUEZ ROJEL, prénommées.

En cas de pluralité de gérants, chacun des gérants agissant séparément a pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, sauf ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

Ils peuvent représenter la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant soit en défendant.

Agissant conjointement, le ou les gérants peuvent déléguer certains pouvoirs pour des fins déterminées à telles personnes que bon leur semble.

Mentionner sur la dernière page du **Volet B****Au recto**

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature



En cas de gérant unique, il exercera seul les pouvoirs conférés ci-avant et pourra conférer les mêmes délégations.

IX. DEBUT ET FIN DE CHAQUE EXERCICE SOCIAL.

L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice social sera clôturé le trente et un décembre deux mille sept.

X. ASSEMBLEE GENERALE.

Il est tenu une assemblée générale ordinaire chaque année, le deuxième mardi du mois de mai à vingt heures

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en deux mille huit.

- POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME -

Edouard De Ruydts, notaire